

Que l'on convoque ensuite et sans délai une Assemblée nationale extraordinaire „*Constituante*“ élue par le peuple, sans aucune ingérence gouvernementale.

La mission de cette Assemblée sera de déterminer la nature de liens futures qui doivent exister entre l'Empire Ottoman et le Royaume bulgare, d'élire le Vice-roi, d'élire et de proclamer le patriarche, de faire la constitution du royaume et d'en fixer la Capitale.

Ce n'est que de cette manière, ce n'est que par une Assemblée nationale ainsi constituée que les voeux du pays seront satisfaits. Toute autre mesure serait insuffisante, toute autre Assemblée, instituée sur des bases différentes, ne serait pas la véritable expression du pays; le peuple bulgare ne reconnaîtrait pas ses actes et déclinerait tout responsabilité à cet égard.

Le peuple bulgare, avant de recourir à toute autre mesure, en adressant le présent mémoire à V. Majesté I. a fait ce que lui commandait son devoir le plus impérieux. Si par malheur sa voix n'était pas écoutée, la responsabilité des conséquences qui en pourraient résulter, retomberait sur ceux qui auraient méconnu les voeux légitimes d'une nation entière respectueuse, fidèle et dévouée.

Nous n'avons cédé, Sire, à aucune inspiration étrangère. Le présent mémoire est l'expression des véritables voeux du peuple bulgare, écrit dans son sein, par lui et pour lui.

Par consequent, fidèles sujets de V. Majesté I. et véritable organe du peuple Bulgare, au nom de six millions de Bulgares, au nom de quatre siècles de souffrances, au nom de l'esprit de justice et de progrès du dix-neuvième siècle, pour l'honneur et la gloire de Votre Majesté Imperiale et pour le salut et la dignité de l'Empire, des Osmanlis, nous demandons l'accomplissement des voeux du peuple bulgare, afin que tous d'un voix unanime nous puissions crier:

Vive Sa Majesté Impériale Abdul Aziz Khan, Sultan des Osmanlis; Roi des Bulgares.

1867

**Le Comité secret central bulgare.**